

Pour une gestion de l'eau responsable et durable au seul profit du citoyen!

© o.démocrates Asnières 06-2010 · Ne pas jeter sur la voie publique



La section du Mouvement Démocrate d'Asnières soutient une intercommunalité qui permet aux citoyens de bénéficier de services gérés au plus près de leurs intérêts. En cette période de crise qui se prolonge, alléger les coûts des structures actuelles ou de services externalisés s'impose.

La section MoDem d'Asnières réclame une étude sur les possibilités de mutualisation de la fourniture de l'eau entre les villes de la future *Intercommunalité de la Boucle-Nord* permettant d'analyser les possibilités d'économie et de maîtrise des prix au seul profit des administrés et d'amélioration de la qualité afin de garantir la santé des consommateurs et la défense de l'environnement.

Actuellement, la distribution de l'eau - qui est un service de compétence communale - est assurée dans le cadre juridique d'un syndicat intercommunal regroupant 10 villes. Le *Syndicat des eaux de la presqu'île de Gennevilliers* comprend : Asnières, Bois-Colombes, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, La Garenne-Colombes, Nanterre, Rueil Malmaison, Suresnes et Villeneuve-la-Garenne, soit environ 530 000 habitants. Le mode de gestion actuel est la délégation de service public, délégué à une entreprise privée « *Eau et Force* », filiale du groupe *Suez*.

C'est possible, la ville de Paris l'a fait !!!

Depuis janvier 2010, la ville de Paris gère l'eau directement grâce une structure: *Eau de Paris*. Le PDG de l'opérateur public indique que la remunicipalisation de l'eau permettra dans un premier temps à la Ville de réaliser des économies à partir de 15 à 20% des bénéfices qui faisaient partie du plan de privatisation annulé. Rappelons qu'en 1985, la gestion

de l'eau avait été privatisée sur décision de Jacques Chirac et répartie entre *Veolia* et *Suez*.

En 2008, le prix moyen du mètre cube d'eau s'élevait à 3,96€ pour les Asniérois alors que pour les Parisiens il revient aujourd'hui à 2,93€, soit une économie de 90 à 120€ par an par famille!

UN IMPACT POSITIF FORT SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE ET DES MENAGES :

La gestion responsable de l'eau par l'intercommunalité, sous quelques formes qu'elle soit, doit profiter principalement aux citoyens qu'elle sert avant d'alimenter des intérêts privés !

Dans un pays où 3 sociétés contrôlent l'eau de près de 80% de la population, les problèmes liés à la privatisation de l'eau sont récurrents. Sur la base d'une étude révélant que ces grands groupes engrangent des bénéfices très importants, une quarantaine de villes françaises ont mis fin à la privatisation. D'autres municipalités renégocient leurs contrats. Beaucoup se sont plaintes par ailleurs, de la qualité de l'eau potable, constatant qu'elle comportait dans certaines villes des nitrates, phosphates et autres substances dangereuses pour l'homme et l'environnement.

LA GESTION DE L'EAU POUR LES NULS

Le coût du service de l'eau, qu'il soit privé ou public, est lié aux investissements nécessaires à son bon fonctionnement, au quotidien comme à long terme.

Il n'existe pas de prix unique de l'eau, car il dépend d'un service local et par conséquent, d'un prix local. L'abondance, la qualité et l'implantation de la ressource par rapport aux utilisateurs, sa facilité d'accès, la densité de la population desservie, le coût et l'amortissement des équipements sont les critères qui déterminent le prix de l'eau.

Ce prix comprend deux tarifications distinctes :

- une part fixe de taxes et de redevances imposées par l'État ;
- une part variable, déterminée par les communes.

Cette dernière correspond au financement des équipements et services nécessaires au prélèvement, au traitement et à la distribution de l'eau potable, mais également à la collecte et à la dépollution des eaux usées.

Ces investissements sont supportés par les communes, puis répercutés dans la facture d'eau des consommateurs.

fourniture, du captage au robinet.

Cette facture qui relève du volapuk administrativo-financier, arrive dans nos boîtes aux lettres deux fois par an, En voici les grandes lignes :

- **Eau, 38%** : concernent l'abonnement, le reste étant lié à votre consommation. Elle prend en compte le coût total des opérations qui vous permettent de recevoir l'eau et sa

- **Assainissement, 35%** : Frais de collecte, transport et traitement des eaux usées. L'utilisateur, raccordé ou raccordable au réseau d'assainissement, est assujéti à cette redevance assise sur le volume d'eau potable prélevé sur le réseau public.

NOS ÉLUS MoDem

Un petit peu d'histoire...

Lors de la signature de l'accord sur la constitution du **Grand Rassemblement**, le soir du premier tour des élections municipales de 2008, le poste de 2^e maire-adjoint a été accordé au MoDem, via Christian Leblond, notre tête de liste. Dès lors qu'il a été élu, celui-ci a cessé de défendre nos idées et nos valeurs. Pour finalement ensuite quitter le navire. Libre à lui de ne pas respecter l'accord et de rejoindre l'opposition.

Aujourd'hui, tout naturellement, nos électeurs du Centre, comme nos militants s'étonneraient que le Maire ne confirme pas cet engagement. Ce poste ne nous a toujours pas été attribué. Nous considérons que les seules couleurs politiques vert-rose ne correspondent pas à la volonté initiale des asniérois et nous vous le disons. Notre **Grand Rassemblement** que vous avez voulu et élu, doit continuer son projet dans les mêmes conditions.

Blanche Mühlmann (maire-adjoint déléguée au quartier Voltaire, au tourisme et aux relations internationales ; vice-présidente du Mouvement Démocrate 92)

Serge Danlos (maire-adjoint délégué à l'intercommunalité)

Nos interventions :

<http://democratespourasnieres.blogspot.com>

STOP AUX FACTURES INCOMPREHENSIBLES !

OSEZ LE MODEM POUR QUE LE MODEM OSE POUR VOUS

www.modem-asnieres.org